

NR21

RAPPORT FINANCIER ANNUEL

Exercice 2017-2018

RAPPORT FINANCIER ANNUEL

Exercice 2017-2018

Sommaire

- Attestation du Dirigeant
- Comptes sociaux
- Comptes consolidés Groupe
- Rapport Général du Commissaire aux comptes
- Rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes consolidés
- Rapport de Gestion du Dirigeant

ATTESTATION DU RAPPORT FINANCIER ANNUEL DE L'EXERCICE 2017-2018, CLOS LE 31 MARS 2018

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation et que le rapport de gestion ci-joint présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

Etabli à Colombes, le 27 juillet 2018

Lionnel RAINFRAY
Président du Conseil d'Administration



NR21

RAPPORT FINANCIER ANNUEL

Exercice 2017-2018

COMPTES SOCIAUX

NR 21

176 RUE D'ESTIENNE D'ORVES
92700 COLOMBES

COMPTES ANNUELS

du 01/04/2017 au 31/03/2018

NR 21

BILAN ET COMPTE DE RESULTAT

BILAN ET COMPTE DE RESULTAT

NR 21

BILAN ACTIF

Période du 01/04/2017 au 31/03/2018

Présenté en Euros

ACTIF	Exercice clos le 31/03/2018 (12 mois)				Exercice précédent 31/03/2017 (12 mois)	
	Brut	Amort. & Prov	Net	%	Net	%
Capital souscrit non appelé (0)						
Actif Immobilisé						
Frais d'établissement						
Recherche et développement						
Concessions, brevets, marques, logiciels et droits similaires						
Fonds commercial						
Autres immobilisations incorporelles						
Avances & acomptes sur immobilisations incorporelles						
Terrains						
Constructions						
Installations techniques, matériel & outillage industriels						
Autres immobilisations corporelles						
Immobilisations en cours						
Avances & acomptes						
Participations évaluées selon mise en équivalence						
Autres Participations	10 311 094	10 245 056	66 038	16,98	66 038	17,47
Créances rattachées à des participations						
Autres titres immobilisés						
Prêts						
Autres immobilisations financières						
TOTAL (I)	10 311 094	10 245 056	66 038	16,98	66 038	17,47
Actif circulant						
Matières premières, approvisionnements						
En cours de production de biens						
En cours de production de services						
Produits intermédiaires et finis						
Marchandises						
Avances & acomptes versés sur commandes						
Clients et comptes rattachés						
Autres créances						
. Fournisseurs débiteurs						
. Personnel						
. Organismes sociaux						
. Etat, impôts sur les bénéfices	289 543		289 543	74,43	268 410	70,99
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	16 425		16 425	4,72	20 714	5,48
. Autres					8 248	2,18
Capital souscrit et appelé, non versé						
Valours mobilières de placement	13 779		13 779	3,54	13 779	3,64
Instruments de trésorerie						
Disponibilités	1 010		1 010	0,26	923	0,24
Charges constatées d'avance	2 226		2 226	0,57		
TOTAL (II)	322 983		322 983	83,02	312 074	82,53
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)						
Primes de remboursement des obligations (IV)						
Ecart de conversion actif (V)						
TOTAL ACTIF (0 à V)	10 634 077	10 245 056	389 021	100,00	378 112	100,00

NR 21

BILAN PASSIF

Période du 01/04/2017 au 31/03/2018

Présenté en Euros

PASSIF	Exercice clos le 31/03/2018 (12 mois)		Exercice précédent 31/03/2017 (12 mois)	
Capitaux propres				
Capital social ou individuel (dont versé : 2 682 608)	2 682 608	689,26	2 682 608	709,47
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...	3 637 950	935,16	3 637 950	962,14
Ecarts de réévaluation				
Réserve légale	226 667	58,27	226 667	59,99
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées				
Autres réserves	2 686 824	690,66	2 686 824	710,99
Report à nouveau	-9 194 606	N/S	-8 704 101	N/S
Resultat de l'exercice	274 916	70,67	-490 505	129,71
Subventions d'investissement				
Provisions réglementées				
	TOTAL(I)	314 359	39 443	10,43
Produits des émissions de titres participatifs				
Avances conditionnées				
	TOTAL(II)			
Provisions pour risques et charges				
Provisions pour risques				
Provisions pour charges				
	TOTAL (III)			
Emprunts et dettes				
Emprunts obligataires convertibles				
Autres Emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit				
. Emprunts				
. Découverts, concours bancaires			18	0,00
Emprunts et dettes financières diverses				
. Divers				
. Associés			232	0,06
Avances & acomptes reçus sur commandes en cours				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	17 700	4,55	32 767	8,67
Dettes fiscales et sociales				
. Personnel				
. Organismes sociaux				
. Etat, impôts sur les bénéfices				
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	41 126	10,57	305 653	89,84
. Etat, obligations cautionnées				
. Autres impôts, taxes et assimilés	89	0,22		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes	15 747	4,05		
Instrument de trésorerie				
Produits constatés d'avance				
	TOTAL(IV)	74 662	338 669	83,52
Ecart de conversion passif				
	TOTAL PASSIF (I à V)	389 021	376 112	100,00

NR 21

COMPTE DE RÉSULTAT

Période du 01/04/2017 au 31/03/2018

Présenté en Euros

COMPTE DE RÉSULTAT	Exercice clos le 31/03/2018 (12 mois)		Exercice précédent 31/03/2017 (12 mois)		Variation absolue (12 / 12)		%	
	France	Exportation	Total	%	Total	%	Variation	%
Ventes de marchandises								
Production vendue biens								
Production vendue services	33 405		33 405	100,00	30 677	100,00	2 728	8,94
Chiffres d'Affaires Nets	33 405		33 405	100,00	30 677	100,00	2 728	8,94
Production stockée								
Production immobilisée								
Subventions d'exploitation								
Reprises sur amortis. et prov., transfert de charges								
Autres produits			326	0,98	4	0,01	322	N/S
Total des produits d'exploitation (I)			33 731	100,98	30 681	100,01	3 050	9,94
Achats de marchandises (y compris droits de douane)								
Variation de stock (marchandises)								
Achats de matières premières et autres approvisionnements			68	0,20			68	N/S
Variation de stock (matières premières et autres approv.)								
Autres achats et charges externes			18 913	56,62	85 201	277,74	-66 288	-17,79
Impôts, taxes et versements assimilés			1 131	3,39	623	2,03	508	1,54
Salaires et traitements								
Charges sociales			-91 161	-272,09	-84 123	-274,21	7 038	-0,36
Dotations aux amortissements sur immobilisations								
Dotations aux provisions sur immobilisations								
Dotations aux provisions sur actif circulant								
Dotations aux provisions pour risques et charges								
Autres charges			21	0,06	40	0,13	-19	-0,06
Total des charges d'exploitation (II)			-71 027	-212,01	1 742	5,68	-72 769	N/S
RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I-II)			104 758	313,00	28 940	94,34	75 818	251,98
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun								
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)								
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)								
Produits financiers de participations								
Produits des autres valeurs mobilières et créances								
Autres intérêts et produits assimilés					13 626	44,42	13 626	100,00
Reprises sur provisions et transferts de charges								
Différences positives de change								
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement								
Total des produits financiers (V)					13 626	44,42	-13 626	-100,00
Dotations financières aux amortissements et provisions					1 105 294	N/S	-1 105 294	-100,00
Intérêts et charges assimilés			2	0,01			2	N/S
Différences négatives de change								
Charges nettes sur cessions valeurs mobilières placements								
Total des charges financières (VI)			2	0,01	1 105 294	N/S	-1 105 292	99,98
RÉSULTAT FINANCIER (V-VI)			-2	0,00	-1 091 668	N/S	1 091 666	100,00
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I-II+III-IV+V-VI)			104 756	313,00	-1 062 728	N/S	1 167 484	109,96

NR 21

COMPTE DE RÉSULTAT

Période du 01/04/2017 au 31/03/2018

Présenté en Euros

COMPTE DE RÉSULTAT (suite)		Exercice clos le 31/03/2018 (12 mois)		Exercice précédent 31/03/2017 (12 mois)		Variation absolue (12 / 12)		%
Produits exceptionnels sur opérations de gestion				383 939	N/S	383 939	100,00	
Produits exceptionnels sur opérations en capital				28 368	92,47	28 368	100,00	
Reprises sur provisions et transferts de charges								
Total des produits exceptionnels (VII)				412 307	N/S	-412 307	100,00	
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	4 000	11,97		2 082	5,79	1 918	92,12	
Charges exceptionnelles sur opérations en capital								
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions								
Total des charges exceptionnelles (VIII)	4 000	11,97		2 082	5,79	1 918	92,12	
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)	-4 000	-11,96		410 225	N/S	-414 225	-100,97	
Participation des salariés (IX)								
Impôts sur les bénéfices (X)	-174 160	521,35		-161 998	529,07	-12 162	7,50	
Total des Produits (I+III+V+VII)	33 731	100,96		456 614	N/S	-422 883	-92,60	
Total des Charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	-241 185	721,99		947 120	N/S	-1 188 305	-125,45	
RÉSULTAT NET	274 916	822,96		-490 505	N/S	765 421	156,05	
	<i>Bénéfice</i>			<i>Perte</i>				
Dont Crédit-bail mobilier								
Dont Crédit-bail immobilier								

NR 21

ANNEXES

ANNEXES

Au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/03/2018 dont le total est de 389 020,94 euros.
et au compte de résultat de l'exercice dégageant un résultat de 274 916,42 E, présenté sous forme de liste.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/04/2017 au 31/03/2018.

Les notes et tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

L'exercice précédent avait une durée de 12 mois recouvrant la période du 01/04/2016 au 31/03/2017.

SOMMAIRE

REGLES ET METHODES COMPTABLES

- Règles et méthodes comptables
- Changements de méthode

COMPLEMENTS D'INFORMATIONS RELATIFS AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT

- Etat des immobilisations
- Etat des amortissements
- Etat des provisions
- Etat des échéances des créances et des dettes

Informations et commentaires sur :

- Produits et avoirs à recevoir
- Charges à payer et avoirs à établir
- Charges et produits constatés d'avance
- Composition du capital social
- Ventilation du chiffre d'affaires net
- Ventilation de l'impôt sur les bénéfices

ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS

- Honoraires des Commissaires Aux Comptes
- Liste des filiales et participations

Règles et méthodes comptables

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes:

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes annuels :

- immobilisations décomposables : l'entreprise n'a pas été en mesure de définir les immobilisations décomposables ou la décomposition de celles-ci ne présente pas d'impact significatif,
- immobilisations non décomposables : bénéficiant des mesures de tolérance, l'entreprise a opté pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés.

Les intérêts des emprunts spécifiques à la production d'immobilisations ne sont pas inclus dans le coût de production de ces immobilisations.

IMMOBILISATIONS FINANCIERES ET VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT

Les titres de participation sont évalués à leur coût d'acquisition y compris les frais accessoires.

Un amortissement dérogatoire est alors constaté afin de tenir compte de l'amortissement de ces frais accessoires.

La valeur d'inventaire des titres correspond à la valeur d'utilité pour l'entreprise. Elle est déterminée en fonction de l'actif net de la filiale, de sa rentabilité et de ses perspectives d'avenir. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure au coût d'acquisition, une dépréciation est constituée du montant de la différence.

CREANCES ET DETTES

Les créances et les dettes sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

COMPTABILISATION, PRESENTATION DU CICE

Le CICE est comptabilisé au rythme de l'engagement, il est à prendre en compte au fur et à mesure de l'engagement des charges de rémunérations correspondantes, que la clôture coïncide ou non avec l'année civile, pour les comptes annuels comme pour les comptes intermédiaires ou consolidés, en normes françaises comme en IFRS.

En outre, compte tenu des conditions de fiabilité et de probabilité d'obtention du CICE, sa prise en compte pour des éléments de rémunération différés à long terme devrait être rare.

La comptabilisation du CICE a été réalisée par l'option :

- d'une diminution des charges de personnel, crédit d'un sous compte 64 (ANC, note d'information du 28 février 2013),

Les impacts de la prise en compte du CICE sur les états financiers, sont les suivants : une réduction des charges de 91.191 euros.

Conformément aux dispositions de l'article 244 quater C du code général des impôts, nous précisons que le CICE ayant pour objet le financement de l'amélioration de la compétitivité des entreprises, notre entité l'utilise à travers notamment des efforts :

- de reconstitution de leur fonds de roulement

Changements de méthode

Les méthodes d'évaluation et de présentation des comptes annuels retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Etablissement des états financiers en conformité avec :

- le P.C.G. 2014 homologué par arrêté du 8 septembre 2014
- les articles L123-12 à L123-28 du Code du Commerce

Etat des immobilisations

	Valeur brute des immobilisations au début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluation en cours d'exercice	Acquisitions, créations, virements pst à pst
Frais d'établissement, recherche et développement			
Autres immobilisations incorporelles			
Terrains			
Constructions sur sol propre			
Constructions sur sol d'autrui			
Installations générales, agencements, constructions			
Installations techniques, matériel et outillages industriels			
Autres installations, agencements, aménagements			
Matériel de transport			
Matériel de bureau, informatique, mobilier			
Emballages récupérables et divers			
Immobilisations corporelles en cours			
Avances et acomptes			
TOTAL			
Participations évaluées par équivalence			
Autres participations	10 311 094		
Autres titres immobilisés			
Prêts et autres immobilisations financières			
TOTAL	10 311 094		
TOTAL GENERAL	10 311 094		

	Diminutions		Valeur brute Immob. à fin exercice	Réev. Lég. Val. Origine à fin exercice
	Par virement de pst à pst	Par cession ou mise HS		
Frais d'établissement, recherche et développement				
Autres immobilisations incorporelles				
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Installations générales, agencements, constructions				
Installations techniques, matériel et outillages industriels				
Autres installations, agencements, aménagements				
Matériel de transport				
Matériel de bureau, informatique, mobilier				
Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
TOTAL				
Participations évaluées par équivalence				
Autres participations			10 311 094	
Autres titres immobilisés				
Prêts et autres immobilisations financières				
TOTAL			10 311 094	
TOTAL GENERAL			10 311 094	

Etat des amortissements

	Situations et mouvements de l'exercice			
	Début exercice	Dotations exercice	Eléments sortis reprises	Fin exercice
Frais d'établissement, recherche				
Autres immobilisations incorporelles				
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Installations générales, agencements constructions				
Installations techniques, matériel et outillages industriels				
Installations générales, agencements divers				
Matériel de transport				
Matériel de bureau, informatique, mobilier				
Emballages récupérables et divers				
TOTAL				
TOTAL GENERAL				

	Ventilation des dotations aux amortissements de l'exercice			Mouvements affectant la provision pour amort. dérog.	
	Linéaire	Dégressif	Exception.	Dotations	Reprises
Frais d'établissement, recherche					
Autres immobilisations incorporelles					
Terrains					
Constructions sur sol propre					
Constructions sur sol d'autrui					
Installations générales, agencements constructions					
Installations techniques, matériel et outillage industriels					
Installations générales, agencements divers					
Matériel de transport					
Matériel de bureau, informatique, mobilier					
Emballages récupérables et divers					
TOTAL					
TOTAL GENERAL					

Mouvements de l'exercice affectant les charges réparties sur plusieurs exercices	Montant net début	Augmentation	Dotations aux amort.	Montant net à la fin
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Primes de remboursement obligations				

Etat des provisions

PROVISIONS	Début exercice	Augmentations dotations	Diminutions Reprises	Fin exercice
Pour reconstitution gisements Pour investissement Pour hausse des prix Amortissements dérogatoires Dont majorations exceptionnelles de 30% Pour implantations à l'étranger avant le 1.1.92 Pour implantations à l'étranger après le 1.1.92 Pour prêts d'installation Autres provisions réglementées				
TOTAL Provisions réglementées				
Pour litiges Pour garanties données clients Pour pertes sur marchés à terme Pour amendes et pénalités Pour pertes de change Pour pensions et obligations Pour impôts Pour renouvellement immobilisations Pour grosses réparations Pour charges sur congés payés Autres provisions				
TOTAL Provisions				
Sur immobilisations incorporelles Sur immobilisations corporelles Sur titres mis en équivalence Sur titres de participation Sur autres immobilisations financières Sur stocks et en-cours Sur comptes clients Autres dépréciations	10 245 056			10 245 056
TOTAL Dépréciations	10 245 056			10 245 056
TOTAL GENERAL	10 245 056			10 245 056
Dont dotations et reprises : - d'exploitation - financières - exceptionnelles				

Titres mis en équivalence : montant dépréciation à la clôture de l'exercice calculée selon les règles prévues à l'article 39-1-5e CGI.

Etat des échéances des créances et des dettes

ETAT DES CREANCES	Montant brut	Un an au plus	Plus d'un an
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres immobilisations financières			
Clients douteux ou litigieux			
Autres créances clients			
Créances représentatives de titres prêtés			
Personnel et comptes rattachés			
Sécurité sociale, autres organismes sociaux			
Etat et autres collectivités publiques :			
- Impôts sur les bénéfices	289 543	289 543	
- T.V.A	16 425	16 425	
- Autres impôts, taxes, versements et assimilés			
- Divers			
Groupe et associés			
Débiteurs divers			
Charges constatées d'avance	2 226	2 226	
TOTAL GENERAL	308 194	308 194	
Montant des prêts accordés dans l'exercice			
Remboursements des prêts dans l'exercice			
Prêts et avances consentis aux associés			

ETAT DES DETTES	Montant brut	A un an au plus	Plus 1 an 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits :				
- à 1 an maximum				
- plus d'un an				
Emprunts et dettes financières divers				
Fournisseurs et comptes rattachés	17 700	17 700		
Personnel et comptes rattachés				
Sécurité sociale et autres organismes sociaux				
Etat et autres collectivités publiques :				
- Impôts sur les bénéfices				
- T.V.A	41 126	41 126		
- Obligations cautionnées				
- Autres impôts et taxes	89	89		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Groupe et associés				
Autres dettes	15 747	15 747		
Dettes représentatives de titres empruntés				
Produits constatés d'avance				
TOTAL GENERAL	74 662	74 662		
Emprunts souscrits en cours d'exercice				
Emprunts remboursés en cours d'exercice				
Emprunts et dettes contractés auprès des associés				

Produits et avoirs à recevoir

Montant des produits et avoirs à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant TTC
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	
Créances rattachées à des participations	
Autres immobilisations financières	
CREANCES	
Créances clients et comptes rattachés	
Autres créances (dont avoirs à recevoir :)	
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT	
DISPONIBILITES	
TOTAL	

Charges à payer et avoirs à établir

Montant des charges à payer et avoirs à établir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant TTC
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	
Emprunts et dettes financières divers	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	11 160
Dettes fiscales et sociales	89
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Autres dettes (dont avoirs à établir :)	
TOTAL	11 249

Charges et produits constatés d'avance

	Charges	Produits
Charges / Produits d'exploitation	2 226	
Charges / Produits financiers		
Charges / Produits exceptionnels		
TOTAL	2 226	

Composition du capital social

	Nombre	Valeur nominale
Actions / parts sociales composant le capital social au début de l'exercice	1 341 304	2,00
Actions / parts sociales émises pendant l'exercice		
Actions / parts sociales remboursées pendant l'exercice		
Actions / parts sociales composant le capital social en fin d'exercice	1 341 304	2,00

Ventilation du chiffre d'affaires net

Répartition par secteur d'activité	Montant
Ventes de marchandises Ventes de produits finis Prestations de services	33 405
TOTAL	33 405

Répartition par marché géographique	Montant
France Etranger	33 405
TOTAL	33 405

Ventilation de l'impôt sur les bénéfices

	Résultat avant impôts	Impôts
Résultat courant	104 756	
Résultat exceptionnel (et participation)	-4 000	
Résultat comptable	274 916	

Commentaires :

Impôts sur les bénéfices - Intégration fiscale :

A partir de l'exercice ouvert au 01/01/1993, la société SA NR 21 est comprise dans le périmètre d'intégration fiscale du groupe NR 21. Elle agit en qualité de tête de groupe.

L'option a été renouvelée en date du 01/01/1998.

Un avenant à la convention fiscale, intervenu en 2010, prévoyait que seule la société mère comptabilise la charge et/ou le crédit d'impôt groupe.

Honoraires des Commissaires aux Comptes

	Montant
- Honoraires facturés au titre du contrôle légal des comptes	9 000
- Honoraires facturés au titre des conseils et prestations de services	
TOTAL	9 000

Tableau des filiales et participations

Filiales et participations	Capital social	Réserves et report à nouveau	Quote-part du capital détenu en %	Valeur brute des titres détenus	Valeur nette des titres détenus	Prêts et avances consenties par la Sté	Cautions et avals donnés par la Sté	C. A. H.T. du dernier exercice clos	Résultat du dernier exercice clos	Dividendes encaissés par la Sté dans l'ex
A – Renseignements détaillés concernant les filiales & participations										
<i>- Filiales (plus de 50% du capital détenu)</i>										
LTJ DIFFUSION	2 954 000	-3 313 573	100,00	10 311 094	66 038			10 169 414	-615 348	

NR21

RAPPORT FINANCIER ANNUEL

Exercice 2017-2018

COMPTES CONSOLIDES

	GROUPE NR 21 Comptes consolidés IFRS au 31 mars 2018	
--	--	--

BILAN ACTIF

En Keuros	Montant brut 31 mars 2018	Amort.	Net 31 mars 2018	Net 31 mars 2017
<u>Immobilisations incorporelles</u>				
Droits au bail	2 513		2 513	2 576
Marques	3 811		3 811	3 811
Logiciels et autres	542	191	351	350
<i>Sous-total</i>	<i>6 866</i>	<i>191</i>	<i>6 675</i>	<i>6 737</i>
<u>Ecart d'acquisition</u>	658		658	658
<u>Immobilisations corporelles</u>				
	2 010	1 741	269	284
<u>Immobilisations financières</u>				
	255		255	378
TOTAL 1	9 789	1 932	7 857	8 057
<u>Stocks et en-cours</u>				
	2 559	391	2 168	2 043
<u>Créances d'exploitation</u>				
Créances clients	495	18	477	453
Autres créances	416		416	455
<i>Sous-total</i>	<i>911</i>	<i>18</i>	<i>893</i>	<i>908</i>
<u>Disponibilités</u>	571		571	671
<u>Comptes de régularisation actif</u>	101		101	149
<u>Impôt différé actif</u>	2 264		2 264	2 092
TOTAL 2	6 406	409	5 997	5 863
TOTAL GENERAL	16 195	2 341	13 854	13 920

BILAN PASSIF

En Keuros	31/03/2018	31/03/2017
Capital	2 683	2 683
Réserves consolidées	3 280	3 242
Résultat consolidé	-169	38
CAPITAUX PROPRES	5 794	5 963
INTERETS MINORITAIRES		
Avances conditionnées	96	82
AUTRES FONDS PROPRES	96	82
Provisions pour risques		
Provisions charges	318	844
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	318	844
<u>Emprunts obligataires convertibles</u>		
<u>Dettes financières divers</u>		
Emprunts auprès des etabl. de crédit	0	0
Découverts bancaires	68	69
Dettes financières diverses		11
Comptes courants		2
<i>Sous-total</i>	<i>68</i>	<i>82</i>
<u>Dettes d'exploitation</u>		
Dettes fournisseurs	610	399
Dettes fiscales et sociales	970	1 133
<i>Sous-total</i>	<i>1 580</i>	<i>1 532</i>
<u>Dettes diverses</u>	5 999	5 418
<u>Impôt différé passif</u>		
TOTAL DES DETTES	7 647	7 032
TOTAL GENERAL	13 855	13 921

COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE

En Keuros	31/03/2018	31/03/2017
Produits d'exploitation		
Ventes de marchandises	10 170	10 420
Chiffre d'affaires net	10 170	10 420
Production stockée	533	-57
Reprise de provisions		27
Autres produits	49	19
Total 1	10 752	10 409
Charges d'exploitation		
Achats de marchandises et de matières premières	4 174	3 623
Variation de stock	17	28
Autres achats et charges externes	3 862	4 096
Impôts et taxes	231	236
Salaires et charges sociales	2 563	2 625
Dotations aux amortissements et provisions	481	76
Autres charges	12	38
Total 2	11 340	10 722
RESULTAT D'EXPLOITATION	-588	-313
Produits financiers	83	110
Charges financières	9	7
RESULTAT FINANCIER	74	103
RESULTAT EXCEPTIONNEL	-1	17
Participation des salariés		
Impôts sur les bénéfices	-346	-232
RESULTAT NET	-169	39

GROUPE NR 21

ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDES AU 31 MARS 2018

Tous les chiffres indiqués dans l'annexe consolidés sont exprimés en milliers d'euros.

Les comptes consolidés du 31 mars 2018 ainsi que les notes y afférentes ont été arrêtés par le conseil d'administration de NR21 SA.

NOTE 1 PRINCIPES COMPTABLES

1.1 Généralités

En application du règlement n° 1606/2002 adopté le 19 juillet 2002 par le Parlement européen et le Conseil européen, les états financiers consolidés du Groupe NR 21 de l'exercice 2011 sont préparés en conformité avec le référentiel IFRS (International Financial Reporting Standards) publié par l'IASB (International Accounting Standards Board) au 31 décembre 2010 et tel qu'adopté dans l'Union européenne à la date de clôture des comptes)

1.2 Méthodes de consolidation et d'évaluation

1.2.1 Périmètre de consolidation :

Les comptes annuels des sociétés contrôlées de façon durable et exclusive par NR 21 sont consolidés par intégration globale.

Raison sociale	Capital	% de contrôle	% d'intérêts
NR 21 SA	2.683 K€	Société mère	Société mère
LTJ DIFFUSION SA	2.954 K€	100%	100%

1.2.2 Variations du périmètre de consolidation

NR 21 a acquis lors de l'exercice clos le 31 mars 2017, 125.002 actions de LTJ Diffusion, ce qui porte sa participation à 100%..

Pour mémoire, en 2014, la société AMS et les filiales LTJ Espagne et LTJ Portugal ont été mise en liquidation et radiées, elles ne sont plus comprises dans le périmètre de consolidation du groupe NR 21.

1.2.3 Date de clôture :

La date de consolidation des comptes retenue est celle du 31 mars, date d'arrêté des comptes de la société mère NR 21.

1.3 Immobilisations incorporelles

1.3.1 Marques

Cet actif représente une part importante de la valeur du groupe. La méthode d'évaluation est décrite au paragraphe § 2.1.1.4

1.3.2 Autres immobilisations incorporelles

Elles sont évaluées à leur coût d'acquisition.

1.4 Ecart d'acquisition

Les écarts d'acquisition représentent la différence entre le prix d'acquisition des sociétés consolidées et la part du Groupe dans leur actif net à la date des prises de participation, en tenant compte de la valorisation de la marque ARTHUR.

Jusqu'en 2003, les amortissements pour dépréciation étaient calculés suivant le mode linéaire sur une période de 20 ans.

Conformément aux dispositions IFRS 1, l'écart d'acquisition a été repris au 1er Janvier 2004 à la valeur comptable nette du bilan clos le 31 décembre 2003.

En vertu des nouvelles dispositions sus-visées, l'écart d'acquisition n'est plus amorti.

1.5 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou à leur coût de revient.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

Installations générales, agencements : 5 à 10 ans.

Matériel et outillage : 3 à 10 ans.

Matériel de bureau et informatique : 4 à 10 ans.

1.6 Crédit-bail et contrat de location financière :

Les contrats de crédit-bail ou de location financière n'ont pas fait l'objet d'un retraitement dans les comptes consolidés de cet exercice, l'impact de ce retraitement étant non significatif.

1.7 Stocks et encours de production de services

La valeur brute des marchandises et des approvisionnements comprend le prix d'achat, le coût de production et les frais accessoires. La valorisation des stocks de marchandises est effectuée selon la méthode du coût moyen pondéré.

La dépréciation à constater éventuellement tient compte du prix du marché et des perspectives de vente.

1.8 Clients et comptes rattachés

Ils sont évalués à leur valeur nominale.

Les créances sont dépréciées, le cas échéant, par voie de provision lorsque les valeurs d'inventaire sont inférieures à leur valeur comptable.

La provision pour clients douteux ou litigieux est déterminée au cas par cas sur la base de la créance hors taxe.

1.9 Indemnités de départ à la retraite

La loi française exige le versement d'une indemnité de départ en retraite. Cette indemnité est fixée en fonction de l'ancienneté et du niveau de rémunération au moment du départ.

L'engagement des sociétés du Groupe NR 21 est devenu significatif compte tenu du niveau d'ancienneté du personnel des sociétés et de l'âge moyen des effectifs concernés. Cet engagement est donc appréhendé dans les comptes pour les besoins de la consolidation.

1.10 Impôts différés

L'incidence des impôts différés sur les différences temporaires et permanentes est présentée au paragraphe 2.2.3.

Des impôts différés sont constatés sur les différences temporaires entre les valeurs comptables des actifs et des passifs et leurs bases fiscales. Les impôts différés ne sont pas actualisés. Les

actifs et passifs d'impôts différés sont évalués en fonction des taux d'imposition votés à la date de clôture.

Les actifs d'impôts différés, résultant notamment de pertes reportables ou d'amortissements différés, ne sont pris en compte que si leur recouvrement est probable.

Pour apprécier la capacité du Groupe à récupérer ces actifs, il est notamment tenu compte des éléments suivants :

- Plan de continuation (LTJ Diffusion) approuvé par le tribunal de commerce qui mentionne des prévisions de résultats fiscaux futurs permettant d'imputer les pertes fiscales antérieures.
- Existence de différences temporelles taxables suffisantes auprès de la même autorité fiscale pour la même entité imposable, qui engendreront des montants imposables sur lesquels les pertes fiscales et crédits d'impôt non utilisés pourront s'imputer avant qu'ils n'expirent.

NOTE 2 COMMENTAIRES SUR CERTAINS POSTES DU BILAN

2.1 Bilan Actif

2.1.1 Immobilisations Incorporelles

2.1.1.1 Droits au bail

Ce poste correspond à l'acquisition de droits au bail pour l'ouverture des nouvelles boutiques.

2.1.1.2 Ecart d'acquisition

L'écart d'acquisition non affecté relatif au groupe a été calculé comme suit :

	LTJ	J2L	Total
Valeur des titres	7 569	46	
Situation nette d'origine	(2 360)	(53)	
Marque "ARTHUR" (cf 2.1.1.4)	(3 811)		
TOTAL	1 398	99	1 497

2.1.1.3 Amortissement de l'écart d'acquisition

Une durée d'amortissement de 20 ans (5%) a été retenue. Pour l'exercice 1992 l'amortissement a été calculé prorata temporis à partir du 1/9/1992, date de l'acquisition des deux sociétés.

	A partir		
Calcul de l'amortissement	1992	de 1993 à 2001:	de 2002 :
Ecart d'acquisition	887	1 497	2 067
Taux d'amortissement	5%	5%	5%
Prorata temporis	4/12	12/12	12/12
Dotations annuelles aux amortissements	14	75	94
Total des dotations 1992 à 2003			839
Ecart d'acquisition net non affecté			658

Depuis le 01/01/2004, l'écart d'acquisition n'est plus amorti.

2.1.1.4 Marques

Cet actif représente une part importante de la valeur du groupe, notamment en raison de l'évolution du marché qui privilégie le couple marque/produit.

L'évaluation de la marque ARTHUR soit 3.811 K€ a été effectuée à l'origine en fonction de trois méthodes, à savoir :

- Budget publicitaire,
- Capitalisation d'une redevance calculée sur le chiffre d'affaires,
- Capitalisation de la survalueur de la marque Arthur, calculée en fonction de la rentabilité marginale que celle-ci procure par rapport à une marque moins connue.

La prise en compte d'une série de critères complémentaire et concordants a permis d'établir que la marque ARTHUR n'avait pas un caractère limité dans le temps. Corrélativement celle-ci n'est pas affectée d'un amortissement.

Méthode de la capitalisation du différentiel de prix obtenu grâce à la marque

Méthode de capitalisation de la redevance de concession de la licence d'exploitation de la marque

Ces tests n'ont pas révélé que la valeur vénale de la marque soit inférieure à sa valeur comptable

2.1.2 Immobilisations corporelles

Prise en compte des biens acquis en crédit-bail

Aucun retraitement lié à la prise en compte des biens acquis en crédit bail n'impacte le résultat consolidé de l'exercice.

Les impacts passés ont été annulés.

2.1.3 Comptes de régularisation actif

Ce poste comprend les charges comptabilisées en 2017-2018 et concernant 2018-2019

(Charges constatées d'avance) pour 101 K€

2.2 Bilan Passif

2.2.1 Capitaux propres

La variation des capitaux propres consolidés s'explique comme suit :

	NORME IFRS
Capitaux propres consolidés au 31 mars 2017	5 963
Résultat consolidé de l'exercice 31 mars 2018	-169
Capitaux propres consolidés au 31 mars 2018	5 794

Reconstitution des capitaux propres consolidés à partir des comptes sociaux :

Situation nette de NR 21 (comptes sociaux)	314
Situation nette de LTJ (comptes sociaux)	(975)
Annulation Titres de LTJ	(10 311)
Elimination provision sur titres	10 245
Ecart d'acquisition :	658
- Brut	1 497
- Amortissements 1992 à 2002	(839)
Marque LTJ	3 811
Provision engagement de retraite	(212)
Impôts différés	2 264
Capitaux propres consolidés au 31 mars 2018	5 794

DETAIL DU RESULTAT CONSOLIDE AU 31/03/2018

Résultat de NR 21	275
Résultat de LTJ	- 615
Impôts différés	172
Résultat net consolidé au 31/03/2017	-168

2.2.2 Dettes financières**2.2.2.1 Emprunts obligataires convertibles**

Néant

2.2.2.2 Emprunts auprès des établissements de crédit

Néant

2.2.2.3 Découverts bancaires

	Au	Au
	31/03/2018	31/03/2017
Trésorerie passive –LTJ	(68)	(69)
Trésorerie passive –NR21		
	(68)	(69)

		Au	Au
		31/03/2018	31/03/2017
Trésorerie Active	NR 21	15	15
	LTJ	556	656
	Total	571	671
Trésorerie nette		503	602

2.2.2.4 Emprunts et dettes financières divers

	Au	Au
	31/03/2018	31/03/2017
Dépôts reçus		11
Divers - compte courants		2
		13

2.2.3 Impôt différé actif et passif

Nous vous présentons ci-dessous la synthèse du calcul des impôts différés que nous avons effectué, en appliquant la même méthode, que les exercices précédents:

	Au	Au
	31/03/2018	31/03/2017
Base nette de l'économie future d'impôt	(6 792)	(6 276)
Impôt correspondant au taux de 33,33%	(2 264)	(2 092)

TABLEAU DE FINANCEMENT CONSOLIDE
(en K€)

TABLEAU DE FINANCEMENT CONSOLIDE
En Keur

<u>Flux de trésorerie liés à l'activité</u>	03/2018	03/2017
Résultat net des sociétés intégrées	-189	39
Elimination des charges et produits sans incidence sur la trésorerie ou non liés à l'activité		
- Amortissements et provisions	481	49
- Variation des impôts différés	-172	-70
- Variation suite changement de méthode		
- Plus-values de cession, nettes d'impôts		
- Impact retraitement crédit-bail	0	0
Marge brute d'autofinancement des sociétés intégrées	140	18
Dividendes reçus des sociétés mises en équivalence		
Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité (1)	-350	-100
Flux net de trésorerie généré par l'activité	-210	-82
<u>Flux de trésorerie liés aux opérations d'investissement</u>		
Acquisition d'immobilisations	-101	-128
Cession d'immobilisations, nettes d'impôt	223	119
Incidence des variations de périmètre		
Flux de trésorerie lié aux opérations d'investissement		
<u>Flux de trésorerie liés aux opérations de financement</u>	122	-9
Dividendes versés aux actionnaires de la société mère		
Variation des intérêts minoritaires des sociétés intégrées	0	-34
Augmentation de capital en numéraire	0	0
Emissions d'emprunts		
Remboursements d'emprunts	-13	-4
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement	-13	-38
Variation de trésorerie	-101	-129
Incidence des variations de cours des devises		
Trésorerie d'ouverture	602	733
Trésorerie de clôture	503	602

(1) : dont variation du Besoin en Fonds de Roulement:		
Variation de stocks	516	-65
Variation de comptes clients et autres créances	-1	61
Variation de comptes fournisseurs	-211	-44
Variation des autres éléments	48	168

NR21

RAPPORT FINANCIER ANNUEL

Exercice 2017-2018

RAPPORTS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

- Sur les comptes annuels
- Sur les comptes consolidés

PAUL NAÏM
H.E.C.
EXPERT-COMPTABLE
COMMISSAIRE AUX COMPTES
LICENCIE EN DROIT

NR 21

SOCIETE ANONYME AU CAPITAL DE 2 682 607 EUROS
176/178 RUE D'ESTIENNE D'ORVES
92700 COLOMBES

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 mars 2018

140, Boulevard Haussmann 75008 PARIS- Tél 01.80.96.48.70 E-mail :
paul.naim@free.fr
SIRET 30690059800096 N°TVA FR 19 306 900 598

Paul NAÏM
140, Boulevard Haussmann
75008 PARIS

Aux actionnaires de la société NR 21,

Opinion

En exécution de la mission qui m'a été confiée par votre assemblée générale, j'ai effectué l'audit des comptes annuels de la société NR 21 relatifs à l'exercice clos le 31 mars 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Je certifie que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Il n'a pas été constitué de comité d'audit

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

J'ai effectué mon audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. J'estime que les éléments que j'ai collectés sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion.

Les responsabilités qui m'incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

J'ai réalisé ma mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui me sont applicables, sur la période du 1er avril 2017 à la date d'émission de mon rapport, et notamment je n'ai pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations-Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de mes appréciations, je porte à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon mon jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que j'ai apportées face à ces risques

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de mon opinion exprimée ci-avant. Je n'exprime pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion, du rapport sur le gouvernement d'entreprise et des autres documents adressés aux actionnaires

J'ai également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Je n'ai pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration, dans le rapport sur le gouvernement d'entreprise et dans les autres documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L.225-102-1 du code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, j'ai vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

En application de la loi, je me suis assuré que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs de capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

. Informations résultant d'autres obligations légales et réglementaires

Désignation des commissaires aux comptes

J'ai été nommé commissaire aux comptes de la société NR 21 par l'assemblée générale du 28 juin 2006. Au 31 mars 2018, j'étais dans la douzième année de ma mission sans interruption.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de

cesser son activité. Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il m'appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Mon objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels

au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris, le 25 juillet 2018

Le commissaire aux comptes



Paul Naim

PAUL NAÏM
H.E.C.
EXPERT-COMPTABLE
COMMISSAIRE AUX COMPTES
LICENCIÉ EN DROIT

NR 21

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 2 682 607 EUROS
176/178 RUE D'ESTIENNE D'ORVES
92700 COLOMBES

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS

Exercice clos le 31 mars 2018

140, Boulevard Haussmann 75008 PARIS- Tél 01.80.96.48.70 E-mail :
paul.naim@free.fr
SIRET 30690059800096 N°TVA FR 19 306 900 598

Paul NAÏM
140, Boulevard Haussmann
75008 PARIS

Aux actionnaires de la société NR 21,

Opinion

En exécution de la mission qui m'a été confiée par votre assemblée générale, j'ai effectué l'audit des comptes consolidés de la société NR 21 relatifs à l'exercice clos le 31 mars 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Je certifie que les comptes consolidés sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine à la fin de cet exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Il n'a pas été constitué de comité d'audit.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

J'ai effectué mon audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. J'estime que les éléments que j'ai collectés sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion.

Les responsabilités qui m'incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

Indépendance

J'ai réalisé ma mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui me sont applicables, sur la période du 1er avril 2017 à la date d'émission de mon rapport, et notamment je n'ai pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations-Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de mes appréciations, je porte à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon mon jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que j'ai apportées face à ces risques

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de mon opinion exprimée ci-avant. Je n'exprime pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification des informations relatives au groupe données dans le rapport de gestion

J'ai également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi, des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du Président.

Je n'ai pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

. Informations résultant d'autres obligations légales et réglementaires

Désignation des commissaires aux comptes

J'ai été nommé commissaire aux comptes de la société NR 21 par l'assemblée générale du 28 juin 2006. Au 31 mars 2018, j'étais dans la douzième année de ma mission sans interruption.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés.

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément au référentiel IFRS, tel qu'adopté dans l'Union Européenne, ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

Il m'appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Mon objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- .concernant l'information des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte les éléments qu'il estime suffisants ou appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée dans ces comptes.

Paris, le 25 juillet 2018

Le commissaire aux comptes



Paul Naïm

NR21

RAPPORT FINANCIER ANNUEL

Exercice 2017-2018

RAPPORT DE GESTION DU DIRIGEANT

NR21

RAPPORT FINANCIER SUR LES OPERATIONS DE L'EXERCICE

CLOS LE 31 mars 2018

SITUATION ET ACTIVITE DE LA SOCIETE

Situation et activité au cours de l'exercice

La situation financière de notre filiale LTJ Diffusion a continué de se dégrader au cours de l'exercice, nous obligeant à vendre le fonds de commerce de Lille en septembre 2017 pour un montant de 480 k€.

Son chiffre d'affaire a également légèrement baissé sur les secteurs multi-marques et grands magasins alors que le réseau propre se stabilisait et le site e-commerce connaissait une croissance de 8 points.

Dans le cadre de son plan de continuation, notre filiale LTJ DIFFUSION, au titre de ses échéances, a procédé entre avril et juin 2018 au paiement de 265 k€ sur 350k€ dus, sa trésorerie continuant à se dégrader, compte tenu de son résultat négatif sur 2018.

Le résultat net de LTJ Diffusion est lourdement déficitaire de 615.348 € dû à un résultat d'exploitation de (692.230) et à une dépréciation de stock de 405.272 €.

NR21

Événements importants survenus au cours de l'exercice :

Notre filiale, la société LTJ DIFFUSION a acquis un fonds de commerce à Brest, le 1^{er} avril 2017.

Elle a cédé son fonds sis à Lille fin septembre 2017.

Nous avons ouvert des boutiques affiliées à :

- Aix les Bains ;
- Quimper ;
- Bourg-en Bresse ;
- Montpellier.

Nous avons atteint l'objectif de stabilisation du chiffre d'affaires de notre filiale.

Évènements importants survenus depuis la clôture de l'exercice

Notre filiale LTJ DIFFUSION rencontre des difficultés pour payer le solde de la 4^{ème} échéance du plan de continuation.

Sa situation financière continue de se dégrader.

Ouverture de 2 nouvelles boutiques affiliées :

- Monaco en juin 2018
- Bayonne en juillet 2018

Perspectives d'avenir

Le chiffre d'affaire devrait se stabiliser et le résultat courant avant impôt, devrait voir un retour à l'équilibre.

Nous poursuivons notre restructuration de baisse des frais fixes de la société LTJ DIFFUSION.

Nous poursuivons le développement du site internet marchand et de l'ouverture de nouveaux affiliés en province.

Ouverture d'une nouvelle boutique affiliée à Saint Malo en septembre 2018.

NR21

1 - ACTIVITE DE LA SOCIETE AU COURS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 mars 2018

1) Situation et activité de la société - Résultats de cette activité

Notre société a poursuivi son activité de holding au cours de l'exercice clos le 31 mars 2018.

Elle continue d'assurer à sa filiale, la société L.T.J. DIFFUSION, des prestations de services dans les domaines juridiques, administratifs et techniques.

La société NR 21 constitue un groupe intégré fiscalement avec sa filiale, la société L.T.J. DIFFUSION.

2 - ACTIVITES DE NOTRE FILIALE

La société L.T.J. DIFFUSION, société par actions simplifiée au capital de 2.954.000 euros dont nous détenons 99,90 % du capital a réalisé, au 31 mars 2018, un chiffre d'affaires de 10.169.414 euros au 31 mars 2018, contre 10.420.133 euros pour l'exercice précédent.

Son chiffre d'affaires est stable par rapport à l'exercice précédent.

Son résultat d'exploitation s'élève à (692.230) euros contre (354.506) euros pour l'exercice précédent.

Son résultat financier s'élève à 74.008 euros.

Son résultat courant avant impôt s'élève à la somme de (265.585) euros contre 69.551 euros pour l'exercice précédent.

Son résultat exceptionnel s'élève à 2.874 euros.

Son résultat net comptable est une perte de 615.348 euros contre une perte de 675.630 euros pour l'exercice précédent.

3 INFORMATION SUR LES DELAIS DE PAIEMENT

En application des dispositions du Code de commerce, nous vous indiquons la décomposition, conformément aux modèles établis par l'arrêté du 20 mars 2017 des délais de paiement de nos fournisseurs et clients, faisant apparaître :

- les factures reçues non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu,
- les factures reçues ayant connu un retard de paiement au cours de l'exercice.

NR21

NR 21 - 19/07/2018 - 12:27:17		Page 1				
FACTURES RECUES NON REGLEES AU 31/03/2018 DONT LE TERME EST ECHU						
Nombre de jours calculés par différence Date arrêté - Date échéance (Retard sur délai contractuel)						
Tiers		Jusqu'à 30 jours	Jusqu'à 60 jours	Jusqu'à 90 jours	Plus de 90 jours	Total
Total fournisseurs	Montant Total TTC			2 940,00	14 382,28	17 322,28
	Nombre de factures			1	4	5
400004001 EURONEXT	Total TTC			2 940,00		2 940,00
40001008 W FIDUCIAIRE	Total TTC				2 040,00	2 040,00
40023004 PAUL NAIM	Total TTC				1 560,00	1 560,00
49999999 FOURNISSEURS DIV	Total TTC				10 782,28	10 782,28
TOTAL	Montant Total TTC			2 940,00	14 382,28	17 322,28
	Nombre de factures			1	4	5

4. INFORMATIONS RELATIVES AU CAPITAL SOCIAL

Conformément aux dispositions de l'article L. 233-13 du Code de commerce et compte tenu des informations et notifications reçus en application des articles L. 233-7 et L. 233-12 dudit code, nous vous indiquons ci-après l'identité des actionnaires possédant plus du vingtième, du dixième, du cinquième, du tiers, de la moitié ou des deux tiers du capital social ou des droits de vote :

Monsieur Lionnel RAINFRAY possède plus du cinquième du capital social. (actions nominatives)

Monsieur Jean-Louis PARIENTE possède plus du tiers du capital social. (actions nominatives)

Au cours de l'exercice écoulé, il n'est intervenu aucune modification dans ladite répartition.

5. FRAIS DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT

Les frais de recherche et de développement engagés par la société au cours de l'exercice écoulé nous conduisent à demander un CIR de 91.161€.

Une demande de crédit d'impôt compétitivité CICE pour un montant de 174.160 € est en cours.

6. PARTICIPATION DES SALARIES AU CAPITAL

Conformément aux dispositions de l'article L.225-102 du Code de Commerce, nous vous rendons compte de l'état de la participation des salariés au capital de la société au dernier jour de l'exercice, soit le 31 mars 2018.

Il n'existe aucune participation des salariés dans le capital de notre société.

7. FILIALES ET PARTICIPATIONS

S'agissant des filiales et participations, nous vous avons présenté leur activité lors de notre exposé sur l'activité de la Société.

Nous vous rappelons que le tableau des filiales et participations est annexé ci-après.

8. PRISES DE PARTICIPATIONS

Notre société n'a pris aucune nouvelle participation.

9. RESULTATS ECONOMIQUES ET FINANCIERS

Au titre de l'exercice clos le 31 mars 2018 :

- Le total des produits d'exploitation s'élève à euros contre 30.677 euros au titre de l'exercice précédent,
- Les charges d'exploitation de l'exercice se sont élevées à (71.027) euros contre 1.742 euros au titre de l'exercice précédent.

Le résultat d'exploitation ressort à 104.758 euros contre 28.940 euros au titre de l'exercice précédent.

Compte tenu d'un résultat financier de 2 euros, le résultat courant avant impôt de l'exercice ressort à 104.756 euros.

Compte tenu des éléments ci-dessus, du résultat exceptionnel d'un montant de (4.000) euros, et d'un impôt sur les sociétés d'un montant de (174.160), le résultat de l'exercice se solde par un bénéfice net comptable de 274.916 euros.

Au 31 mars 2018, le total du bilan de la Société s'élevait à 389.021 euros contre 378.112 euros pour l'exercice précédent.

NR21

Est joint en annexe au présent rapport, le tableau des résultats prévu par l'article 148 du décret du 23 mars 1967.

10. PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS DE NOTRE SOCIETE

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 mars 2018 que nous soumettons à votre approbation ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

Les règles de présentation et les méthodes d'évaluation retenues sont identiques à celles de l'exercice précédent.

Les états financiers ont été établis en conformité avec :

- Le PCG 2°14 homologué par arrêté du 8 septembre 2014,
- Les articles L.123-12 et L.123-28 du Code de Commerce.

Le bilan et le compte de résultat figurent en annexe.

11. COMPTES CONSOLIDES DU GROUPE

Au 31 mars 2018 le périmètre de consolidation du groupe NR 21 comprenait la société L.T.J. DIFFUSION.

Nous vous demandons, conformément aux articles L. 225-100 et L. 233-16 du Code de commerce de bien vouloir approuver les comptes consolidés qui vous sont présentés en annexe.

Il résulte des comptes consolidés que nous vous avons présentés que l'exercice écoulé se traduit par un résultat consolidé de (169) K€.

12. PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT DE NOTRE SOCIETE

Nous vous proposons d'affecter le bénéfice net comptable de l'exercice s'élevant à 274.916 euros de la manière suivante :

- | | |
|--|-------------------|
| • « Report à nouveau » avant affectation | (9.194.606) euros |
| • Bénéfice de l'exercice au 31 mars 2018 | 274.916 euros |
| | <hr/> |
| • « Report à nouveau » après affectation | (8.919.690) euros |

NR21 - Société Anonyme - Capital Social : 2.682.608 Euros
R.C.S. NANTERRE B 389 065 152 - Tva intracommunautaire FR 94 389065152
Siège Social : 176 - 178 rue d'Estienne d'Orves - 92700 COLOMBES – France

NR21

Nous vous prions de bien vouloir approuver cette affectation du résultat de l'exercice clos le 31 mars 2018.

13. RAPPEL DES DIVIDENDES DISTRIBUES

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons qu'il n'a été procédé à aucune distribution de dividendes au cours des trois derniers exercices.

14. DEPENSES NON DEDUCTIBLES FISCALEMENT

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code des impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal.

Nous vous demandons de bien vouloir approuver les comptes et le bilan qui viennent de vous être présentés ainsi que le texte des résolutions.

Le Conseil d'Administration

